



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Mars 1999

**Renouvellement de la promesse de vente avec la société CASTORAMA**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.  
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99146

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999**

**Développement Economique**

**Renouvellement de la promesse de vente avec la société  
CASTORAMA**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 14 Mai 1993 puis du 28 Février 1997, la Ville de Niort avait approuvé la signature d'une promesse de vente avec la société CASTORAMA pour l'acquisition de 5 hectares de terrain rue R. Turgot dans l'espace Mendès-France.

La promesse de vente signée le 30 Avril 1997 pour 3 ans arrive à échéance et CASTORAMA n'a pu obtenir les autorisations commerciales nécessaires à son installation sur Mendès-France. La société CASTORAMA a déjà versé 2 acomptes de 120 000 F sur le prix d'achat du terrain, acomptes d'ors et déjà acquis à la Ville de Niort.

CASTORAMA ayant déposé un nouveau dossier auprès de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial, elle sollicite de la Ville de Niort le renouvellement de la promesse de vente afin de disposer des délais suffisants pour obtenir les autorisations nécessaires pour son transfert/extension.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- promettre de céder à la société CASTORAMA ou toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération une parcelle de 5 hectares environ située rue R. Turgot dans le lotissement de la Boëtte à Mendès-France,
- fixer le prix de vente du terrain à 60 F HT le m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur sur les terrains à bâtir,
- préciser que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur,
- fixer la durée de cette promesse à 18 mois à compter de la date de signature, qui devra intervenir avant le 30 Avril 1999,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la promesse de vente entre la Ville de Niort et la société CASTORAMA où toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)